



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : fonctionnement

Question écrite n° 43757

Texte de la question

M. Adrien Zeller attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur l'évolution de l'établissement des haras nationaux à Strasbourg. Le bail couvrant les locaux actuellement occupés par cet établissement arrivant à échéance en 1999, une décision de maintien ou de redéploiement devrait être prise dans les mois à venir. Aussi, il aimerait savoir quelle est la position de M. le ministre en la matière. Et selon la décision prise, qu'advient-il des antennes délocalisées de Holtzheim, Pfaffenhoffen, Seebach et Eywiller ?

Texte de la réponse

Le service régional des haras d'Alsace est établi à Strasbourg, dans des locaux appartenant à la municipalité et dont le bail vient à expiration en 1999. Ces locaux sont occupés depuis 1807 par le service des haras et ont été adaptés au cours de cette période aux besoins du service, en particulier au séjour des étalons nationaux. L'ensemble constitue une structure harmonieuse que fréquentent les utilisateurs qui sont les éleveurs mais aussi les visiteurs qui apprécient la beauté du patrimoine présente. C'est pourquoi le service des haras envisage, si la municipalité y est également favorable, de poursuivre le bail en cours. Cela ne préjuge pas toutefois des orientations qui pourraient être prises dans le cadre de l'établissement public cheval à créer, notamment en ce qui concerne l'organisation territoriale de cette structure. Le maillage des stations de monte en Alsace, et dans le département du Bas-Rhin en particulier, mérite une réflexion approfondie pour que les éleveurs se voient offrir des prestations de qualité. C'est dans ce but qu'un groupe de travail s'est réuni au cours du premier semestre 1996 et qu'un rapport de synthèse a été élaboré par la chambre d'agriculture du Bas-Rhin. Il conviendrait que les éleveurs et les élus se déterminent par rapport aux hypothèses évoquées dans ce rapport et en particulier celle préconisant la création de deux centres de reproduction modernes, l'un dans le Bas-Rhin, l'autre dans le Haut-Rhin. La situation de ces deux centres proches des zones d'élevage pourrait consolider l'élevage alsacien et contribuer à sa promotion. Le service des haras est prêt à apporter son concours tant à l'étude de ces projets qu'à leur financement, afin que les éleveurs de cette région bénéficient des prestations qu'apporterait une structure moderne, sans pour autant les amener à des déplacements trop importants.

Données clés

Auteur : [M. Zeller Adrien](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43757

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 1996, page 5348

Réponse publiée le : 30 décembre 1996, page 6860